

Du thon au mercure ?

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **61 (1973)**

Heft 12

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-273518>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA PAGE DE L'ACHETEUSE

Le coin de la publicité... ridicule

PRIX RAYONNANTS

Pour la TOUSSAINT

Chrysanthèmes le pot **7.90**

Bruyère le pot **5.90**

Motifs en mousse d'Islande:

Cœur la pièce **11.-**

Croix la pièce **10.50**

Coussin la pièce **10.50**

vivez mieux achetez

De la publicité ridicule, passons à la publicité aux jeux de mots involontaires etc., peu heureux. « Prix rayonnants... fleurs et couronnes pour la Toussaint... Vivez mieux, achetez... » Cette annonce, parue dans les quotidiens romands, nous a été envoyée par Isabelle Dufour, de Lausanne, Merçi.

Nous vous rappelons que vous pouvez envoyer également vos trouvailles dans le domaine, hélas infini, de la publicité ridicule ou mensongère.

● Allons-nous vers une pénurie d'énergie ? ●

« Nous sommes en train de manger un gâteau qui ne se renouvelle pas ». Traduction : au train où va l'expansion incontrôlée que l'on connaît actuellement, on s'achemine très rapidement vers une crise écologique sans précédent. C'est une évidence cent fois exprimée depuis quelques années.

Au point que tous les problèmes liés à cet état de dégradation de la qualité de vie se sont abstraits à force d'être brandis. Et qu'en général, on s'installe bien confortablement dans la petite sécurité intellectuelle de ceux « qui sont conscients de la question mais qui ne peuvent rien y changer... » Pour se rassurer, on déclare de surcroît que « le génie humain saura bien trouver une solution ». Fin du cliché.

Or, certains phénomènes arrivent, vian, qui remettent en question cette quiétude ronronnante et vont jusqu'à nous laisser croire que l'Apocalypse prévue par ces dérangeants prophètes de la « sinistrose » n'est peut-être pas si éloignée que cela. Exemple concret : la crise de l'énergie. Même les plus rassurants défenseurs de l'expansion de notre société reconnaissent que la principale source énergétique, le pétrole — 41% du bilan des besoins mondiaux — sera épuisé dans un délai allant de 20 à 40 ans. Et que les autres ressources non renouvelables, charbon, gaz naturel, uranium à la limite, cesseront d'exister dans un peu plus de cent ans si le développement suit l'expansion que l'on connaît aujourd'hui. Soit un taux d'accroissement de plus de 5% par an.

Si bien que l'on a suivi avec beaucoup d'intérêt l'initiative de la section genevoise de la Pédération romande des consommatrices, qui organisait dernièrement un débat dans le cadre du Salon des arts ménagers, intitulé : « Allons-nous vers une pénurie d'énergie ? » Une occasion rêvée de placer le problème de base dans son contexte réel — cette grande foire à la gloire de la société du mixer. D'autant plus que des personnalités des plus qualifiées participaient à la table ronde :

MM. P. Jaccard et G. Blondin des Services industriels, le premier spécialisé dans le service de l'électricité, le second dans le service du gaz, A. Colomb, d'Energie Ouest Suisse (EOS), R. Mage, de Gaznat, et N. Hundricks, de l'Union pétrolière. Le tout étant dirigé par M. J. Neyrinck, ingénieur électricien, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne et auteur remarqué de l'ouvrage : « Le consommateur piégé ».

Donc, on attendait une manifestation qui remit en question les critères de développement, qui préconisait des solutions pratiques pour entamer ce fameux « virage mental », cette correction de trajectoire économique qui concerne chacun de nous, gaspilleur en puissance.

Et on a été déçu. Déçu, d'abord, parce que chacun des intéressés s'est contenté de citer des chiffres connus — la Suisse dépend pour 78% du pétrole, c'est beaucoup trop, libérons-nous de cette contenance, et adoptons logiquement la solution des centrales nucléaires, etc. Jamais il n'a été question de reprendre à bras-le-corps la raison essentielle de la crise de l'énergie qui nous guette. D'autant moins que le président lui-même a averti en début de séance son auditoire que « toute polémique et toute discussion d'ordre politique étaient bonnes d'entrée, ceux désirant voir le débat prendre cette optique étant invités à prendre la parole ». Textuellement. Or, comment dissocier les problèmes énergétiques de la « politique » au sens large du terme ? Dire qu'on ne fait pas de politique revient à adopter une attitude polémique.

Le seul point positif, c'est l'unanimité de tous les orateurs face à la reconnaissance de cette évidence : le consommateur doit prendre conscience d'une nécessaire restriction de ses besoins énergétiques. Mais offrir les centrales nucléaires à fission comme seule solution panacée correspond-il à une attitude vraiment « responsable » ?

Mac

DU THON AU MERCURE ?

Chacun a lu la dépêche d'agence faisant état des recherches entreprises par des savants japonais sur le mercure contenu dans le thon destiné à la consommation intérieure et à l'exportation.

Alors que sa teneur semblait à première vue acceptable, la consommation répétée aboutissait à une accumulation dont les effets étaient extrêmement néfastes pour les animaux soumis aux expériences.

Notre chimiste cantonal a toujours exercé un contrôle vigilant sur la qualité des denrées alimentaires.

Peut-on obtenir l'état de ses recherches dans ce secteur ?

J.-P. Bossy, député au Grand Conseil genevois

Réponse du Conseil d'Etat genevois 25 septembre 1973

Le contrôle des conserves de poisson ne relève pas de la législation sur les denrées alimentaires, mais de l'ordonnance fédérale sur le contrôle des viandes, du 11 octobre 1957, dont l'application incombe à l'office vétérinaire fédéral et aux vétérinaires cantonaux.

Depuis 1971, l'office vétérinaire fédéral a procédé à de nombreuses recherches de mercure dans les produits carnés. Au 30 avril 1973, 1 185 analyses avaient déjà été exécutées

en vue de connaître les concentrations en mercure dans lesdits produits. Les résultats sont périodiquement communiqués au chimiste cantonal par l'office vétérinaire fédéral.

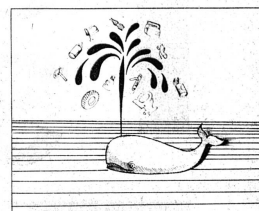
C'est ainsi que nous sommes en mesure de préciser que 424 dosages de mercure ont été exécutés dans le chair de thon frais et des conserves de thon, en provenance d'Espagne, du Japon, du Pérou, du Portugal, d'Italie, de Yougoslavie, de France, de Chine, de Cuba, de Bornéo, d'Israël et des USA :

— 391 échantillons contenaient moins de 0,5 partie par million (ppm) de mercure.

Il convient de préciser ici que la commission d'experts pour l'établissement des concentrations maximales de résidus a fixé à 0,5 ppm (0,5 mg/kg) la concentration maximale de mercure dans les conserves de poisson.

— 33 échantillons contenaient plus de mercure que la normale maximale admissible (de 0,55 ppm à 4,12 ppm).

Lorsque des constatations de cet ordre sont faites, les importations ultérieures sont bloquées, précise le vétérinaire cantonal, jusqu'à connaissance des résultats analytiques. La décision d'autoriser l'importation est



alors liée au respect des prescriptions.

Bien que de tels contrôles ne soient pas de son ressort, le chimiste cantonal a fait procéder dans son laboratoire à la recherche du mercure dans 45 échantillons de conserves de thon :

— 43 échantillons satisfaisaient à la norme

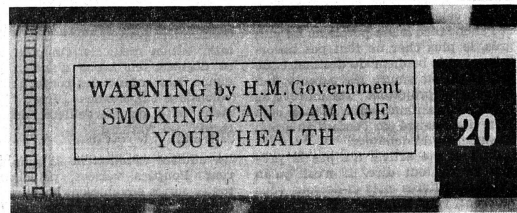
— 2 échantillons seulement présentaient des concentrations supérieures à 0,5 ppm, soit 0,8 et 1,7 ppm.

On peut conclure de ce qui précède que les importations actuelles, dans leur grande majorité, sont conformes aux exigences légales.

Réd. : Mais on ne nous dit pas la provenance des boîtes de thon où il y avait du mercure... le Japon sans doute.

Photo Ursula Heberlé

Fumeurs, combien de temps vous reste-t-il à vivre ?



En Grande-Bretagne, désormais, sur chaque paquet de cigarettes que vous achetez, le Gouvernement vous met en garde : « Avertissement de Sa Majesté : fumer peut causer des dommages à votre santé ! » Cela aura-t-il un effet ? On ne peut que l'espérer en lisant les résultats des dernières recherches scientifiques. A côté du cancer du poulmon (lors d'un examen de 150 cas de cancer du poulmon, le professeur Dr O. Gsell, de Bâle, a trouvé 84,7% de grands fumeurs et seulement 1,3% de non-fumeurs), le fumeur offre un terrain fort apprécié de l'infarctus, de la tension artérielle élevée, du diabète et de l'obésité...

On a tout dit sur le tabac et chaque fumeur connaît les dangers qu'il court, vaguement du moins. On sait aussi que presque tous les congrès sur le tabac, où ne participent donc que des spécialistes en la matière, se déroulent dans une atmosphère complètement enfumée !

Les recherches scientifiques qui nous en apprennent toujours plus dans ce domaine, arrivent-elles, un jour, à nous faire vraiment peur ?

En tout cas, les renseignements suivants sont de taille à effrayer... sauf, évidemment, si vous êtes très jeunes !

En effet, le danger d'infarctus est nettement plus grand chez un fumeur que chez le non-fumeur. Dans une étude faite à Heidelberg, on a constaté que les fumeurs de plus de vingt cigarettes par jour sont frappés par un infarctus à une moyenne d'âge de 53 ans, tandis que les fumeurs de une à cinq cigarettes quotidiennes en sont frappés à 62 ans. Quant aux non-fumeurs — les privilégiés à tous les degrés — ils ne risquent l'infarctus qu'à 65 ans !

D'abord le tabac, ensuite...

Selon le professeur E. Nüssel, de la Clinique Médicale Universitaire de Heidelberg, le tabac est un facteur indépendant favorisant l'infarctus, à côté de la tension artérielle élevée, du diabète et de l'obésité. En effet, des 804 patients examinés dans une clinique médicale, il n'y avait que 35 malades, soit le 4%, qui n'étaient pas touchés par l'un de ces quatre maux du siècle.

SAS

« En fin de compte, les poupées et les soldats de plomb n'auraient-ils pas presque autant de responsabilité que les hormones dans la différenciation psychique de l'homme et de la femme ? »

Jean Rostand

PRODUCTION SUISSE D'ARTICLES DE TABAC

	Cigares en 1000 pièces	Cigarettes en millions de pièces	Tabac pour la pipe en tonnes
Moyenne annuelle 1951/55	490 791	7 716	2 289
Moyenne annuelle 1956/60	493 503	9 619	2 023
Moyenne annuelle 1961/65	619 207	15 154	1 721
Moyenne annuelle 1966/71	740 634	23 170	1 206
Evolution 1951/55 à 1966/71	+ 51 %	+ 200 %	- 48 %

La production suisse d'articles de tabac a augmenté de plus de 100% dans l'espace de 10 ans.

Les cultures indigènes fournissent moins du 10% de la matière première dont a besoin l'industrie suisse du tabac. Les autres 90% doivent être importés.

Consommation de tabac

Il n'existe pas de statistique officielle de la consommation de tabac en Suisse. La production indigène donne cependant une idée de l'évolution de la consommation.

En ce qui concerne la consommation de cigarettes par tête de population, la Maison Laurens SA l'évalue comme suit :

1966	2 330 pièces	1968	3 020 pièces	1970	4 280 pièces
1967	2 800 pièces	1969	3 610 pièces		

Augmentation de 1966 à 1970 : 84 %

Pour 1971, l'industrie du tabac n'a pas pu fournir d'indications précises. Selon la revue « Trente Jours » (No 10/1972), la consommation par tête d'habitant aurait atteint, en 1971, 4 375 pièces. (Augmentation depuis 1966 : 88 %).

DOMMAGES PHYSIQUES

Il n'existe pas de statistique suisse relative aux dommages causés par la consommation de tabac ; un certain nombre de monographies révèlent cependant des indications significatives. Le tabac provoque principalement des lésions du système respiratoire et du système circulatoire.

a) Cancer du poulmon

Il semble prouvé, aujourd'hui, que l'accroissement des cas de cancer du poulmon est, surtout, la conséquence de l'augmentation de la consommation de tabac. Plusieurs auteurs, entre autres le professeur Dr Otto Gell, ancien directeur de la Policlinique médicale universitaire de Bâle, ainsi que le professeur Dr M. Schär, directeur de l'Institut de médecine sociale et préventive de l'Université de Zurich, ont d'avis qu'en Suisse aussi, l'augmentation des cas de cancer du poulmon est due à l'augmentation de la consommation de tabac.

Des constatations analogues ont été faites dans d'autres pays. Nous ne mentionnons que le rapport Terry (USA), bien connu.

Décès par suite de cancer du poulmon en Suisse

Années	Moyenne annuelle	Hommes	Femmes
1931/1935	180	145	35
1936/1940	263	210	53
1941/1945	359	299	60
1946/1950	546	457	89
1951/1955	789	689	100
1956/1960	980	870	110
1961/1965	1 211	1 092	114
1966/1971	1 609	1 460	149

(Bureau fédéral de statistique)